LYCÉE CHATEAUBRIAND

Chatô, Mode d'Emploi

2nd cycle
Edition 2009-2010

ABSENCE

Lorsque l'absence est prévisible, vous devez en avertir vos professeurs **et le bureau Vie Scolaire.**
Quand elle est inopinée, il vous faut en informer sans retard l'établissement. A votre retour, vous devrez **justifier par écrit** votre absence et retirer un billet de rentrée au bureau Vie Scolaire**.**
En cas d'absence prolongée, les adhérents de l'A.S.E. peuvent obtenir gratuitement des photocopies de cours ; se renseigner au bureau Vie Scolaire.

ACCIDENT

A l'extérieur de l'établissement, toujours prévenir le C.P.E.de service, surtout s'il y a des suites prévisibles : absence, hospitalisation, constat de police…
A l'intérieur de l'établissement, un accident doit se traiter directement avec l'Infirmerie. Prévenez également la Vie Scolaire.
De nuit, alertez en premier lieu les surveillants. Vous pouvez aussi faire appel à l'O.P. Sécurité.
Les infirmières de l'établissement assurent la réponse à l'urgence. Il leur appartient d'évaluer le degré de gravité du cas et de donner les premiers soins d'urgence à tous les élèves de même qu'au personnel de toutes catégories.
Une infirmière peut toujours être jointe au poste 1952.
N'oubliez pas la déclaration d'accident à effectuer dans les délais les plus courts auprès du secrétariat du Proviseur.

ACCUEIL

Situé à l'entrée du bâtiment A, vous pourrez y retirer vos lettres et colis recommandés.

ASSIDUITE

La présence à tous les cours est **obligatoire**, de même qu'à toutes les activités d'enseignement : DS, T.P.E. …

ASSISTANTE SOCIALE

Mme

Elle assure une présence régulière dans l'établissement où elle travaille en partenariat avec l'équipe éducative. A l'écoute des jeunes et de leur famille, elle apporte une aide matérielle, psychologique ou sociale (problèmes familiaux ou personnels, difficultés financières, difficultés d'adaptation et d'intégration, renseignements administratifs et sociaux, prévention et protection des mineurs en danger). Elle participe à la vie de l'établissement et collabore avec les travailleurs sociaux du secteur.
Pour obtenir un rendez-vous, s'adresser à l'infirmerie.

A.S.E.

Association Socio Educative du lycée Chateaubriand.
Gérée par des bénévoles élèves et professeurs, elle offre de nombreux services aux élèves : photocopies, aide aux voyages scolaires, abonnements, activités diverses… L'association est à l'écoute des besoins et propositions des élèves.

Une relation privilégiée avec la M.J.C. voisine permet aux adhérents de bénéficier de réductions sur les activités proposées : théâtre, arts plastiques, musique…

Permanence de l'A.S.E. en salle 2 (Bâtiment B) les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. (12 h – 16 h)

BADMINTON

Raquettes et volants peuvent être empruntés au bureau Vie Scolaire. Voir aussi E.P.S.

BIZUTAGE

La loi n° 225-16 (Code Pénal) du 16 juin 1998 interdit totalement la pratique du bizutage dans les établissements scolaires et aux abords de ceux-ci.
Toute agression morale ou physique (échauffourées, passages à la douche…) est prohibée.
Tout contrevenant engage sa responsabilité personnelle et encourt des sanctions (exclusion de l'internat, de l'établissement) ainsi que des poursuites pénales.

BOURSES

Pour toute information ou problème concernant les bourses s'adresser au secrétariat.
Les terminales doivent penser à demander une <u>bourse</u> d'enseignement supérieur *et un logement étudiant* **<u>dès le mois d'avril</u>.**

BRUIT à éviter

C'est tout ce qui peut nuire au travail et au repos. La quiétude de tous dépend du comportement de chacun. (Se munir d'écouteurs pour écouter de la musique, par exemple.)

BUREAU DES DELEGUES

Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment E. Les délégués peuvent s'y réunir pour travailler dans le cadre de leurs fonctions électives. A cet effet, ils disposent d'un ordinateur, d'une ligne téléphonique… Les élus au CA et au CVL peuvent y tenir des permanences ainsi que les animateurs de Chatô-Solidaire.

BUS, METRO

Les lignes 1 et 3 qui desservent le lycée permettent de rejoindre rapidement le centre, le métro et les gares.

CAFET

Deux cafétérias sont installées dans les foyers des élèves. Elles sont gérées par l'ASE et Chatô-Solidaire grâce à la participation d'élèves volontaires.

CAISSE DE SOLIDARITE

Alimentée par les versements volontaires de toute la communauté éducative du lycée, elle permet d'apporter une aide financière sous forme de prêt ou de don aux élèves ou membres du personnel en difficulté.

CARNAVAL

Pensez déjà à votre costume pour Mardi Gras. L'A.S.E. organise à cette occasion un grand concours de déguisement.

CARTE DE LYCEEN

Elle vous parviendra en début de trimestre. En attendant, pour attester de votre qualité, utilisez l'un des certificats de scolarité remis en début d'année.

CARTE (S) D'INTERNAT

Elles permettent l'accès aux chambres et à l'internat après 22 heures par les portes D1 et D2.

CARTE SELF

Distribuée gratuitement en début d'année à tous les internes et DP, elle est indispensable pour prendre ses repas au restaurant interscolaire des Gayeulles.
En cas de perte ou de vol, vous pourrez vous en procurer une autre au secrétariat du service de restauration contre la somme de 2€ (rez-de-chaussée du self).

CASIER DE CLASSE

Chaque classe possède un casier :
Situé au bureau des surveillants, il reçoit le courrier des internes, les messages personnels et tous les documents destinés à la classe : informations, convocations, dossiers d'inscription (fac, bourses, concours**…) <u>Il est très important que les délégués passent le vider une ou deux fois par jour et veillent à la transmission des documents.</u>**

CASSE, à éviter !

Toutes les dégradations volontaires ou négligences coupables entraînent le paiement ou la réparation par son ou ses auteurs.

Les pannes et autres dysfonctionnements signalés au bureau Vie Scolaire sont réparés par les Ouvriers Professionnels chargés de l'entretien.

C.D.I

Le C.D.I. est un centre de ressources documentaires ouvert 48 heures par semaine. Lieu de recherche et de travail, vous le fréquenterez systématiquement dans le cadre des T I.P.E.

Le fonds : Environ 40000 ouvrages, une centaine de périodiques, des documents multimédias…

Les lieux :

-Deux plateaux : l'un pour les revues, l'autre pour les ouvrages documentaires.

-des salles de travail réservées en priorité aux élèves utilisant les ouvrages documentaires.

Un espace d'exposition.

Une pièce consacrée à l'orientation.
Les Conseillères d'Orientation Psychologues y reçoivent sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h. (sauf le mercredi : 8 h-17 h)

Le prêt :
4 livres + 4 autres documents (Revues, multimédia…) pour deux semaines.

(Les revues scientifiques sont prêtées du vendredi après-midi au lundi matin.)

.

CERTIFICATS DE SCOLARITE

A la rentrée, deux certificats de scolarité vous seront distribués.
Faites des photocopies que vous fournirez aux services demandeurs et **gardez toujours un original**.

CITE U.

Les élèves de terminales doivent **penser à demander une chambre à la Cité U avant la fin du mois d'avril.** S'adresser au CROUS. (*Penser aussi à la demande de Bourse*.)

CONCOURS « le printemps des poètes »

Concours de création poétique, relayé par le CDI et les professeurs de lettres. La revue littéraire du lycée, ATALA, publie chaque année une édition spéciale rassemblant les productions des élèves.

CASU

Conseillère d'Administration Scolaire et Universitaire.

- Marie-Laure MAHE GUILLET

Agent comptable de la Cité Scolaire des Gayeulles, elle est responsable du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses.
Gestionnaire du lycée, elle assiste le proviseur dans la gestion administrative et matérielle de l'établissement.

CHATÔ-SOLIDAIRE

C'est le groupe d'aide humanitaire du lycée. **Créé à l'initiative des élèves**, il agit en soutenant des associations reconnues : Fondation de France, Restos du Cœur, Secours Populaire, Ille et Vilaine-MOPTI, UNICEF, REVES (aide à la réalisation des rêves d'enfants malades), Bouchons d'Amour, Croix Rouge…
Les projets sont pilotés par les élèves eux-mêmes, conformément au volet **responsabilisation des élèves** du projet d'établissement.
Les membres du groupe se réunissent les mardi de 13h à 14h et les deuxième jeudi du mois à 13h en salle 102. Toutes les personnes intéressées : élèves, parents, personnels du lycée sont conviées à ces réunions où elles pourront promouvoir de nouvelles actions.

CONSEILLER D'ORIENTATION

Mmes les Conseillères d'Orientation assurent des permanences dans l'établissement. S'adresser à la Vie Scolaire pour prendre rendez-vous.

CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION

Ils sont trois:

- **Mickaëlle JUGDÉ** :

chargée des 1ères , des CPGE littéraires et commerciales.

-Emmanuelle ABALEA :

chargé des 2ndes et des CPGE scientifiques : MP, PC, PSI et MPSI.

-Stéphane POULAIN:

chargée des Tales et des CPGE scientifiques : BCPST et PCSI.

Ce sont vos interlocuteurs privilégiés pour tout problème concernant votre scolarité ou votre vie au lycée. Ils sont là pour vous écouter et vous aider. Ils sauront aussi, le cas échéant, vous rappeler aux bons usages de la vie en collectivité.

Vous les trouverez au bureau Vie Scolaire: Bâtiment D.

COURRIER

Pour que vous receviez rapidement votre courrier, vos correspondants doivent indiquer:
Votre classe et son numéro.
Exemples Tale S1, 2nde 5…

NOM Prénom **CLASSE N°**
Lycée Chateaubriand
136, Bd de Vitré BP 90315
35703 RENNES CEDEX 7

CVL, Conseil de la Vie Lycéenne

Assemblée composée d'élus représentant les professeurs, les personnels et les élèves, elle traite de tous les aspects de la vie au lycée et permet de mener à bien divers projets. Des élections ont lieu chaque année, n'hésitez pas à vous porter candidat et à participer au scrutin.

DEMISSION, CHANGEMENT DE REGIME

Si vous souhaitez quitter l'établissement, devenir externe, DP ou interne, il vous faut passer voir les C.P.E. pour étudier avec eux l'impact scolaire ou financier avant de prendre une telle décision. Les changements de régime sont possibles en fin de trimestre. Vous devrez remplir un formulaire de changement de régime. Venir en parler **avant** le départ en vacances.

DORTOIRS

Le ménage des chambres est assuré par les occupants.
Les cuisines doivent être rangées et les appareils maintenus en bon état de propreté.

D.S.

Les Devoirs Surveillés ont lieu le plus souvent dans les salles 30, 1023, 3123, 601, 602 et 1023.
Lorsque leur durée ne permet pas aux internes ou DP de profiter du self, ceux-ci peuvent demander à déjeuner plus tardivement ou à bénéficier de repas froids. S'adresser au bureau Vie Scolaire, au minimum 48 h à l'avance.

E.P.S.

Des activités sportives sont proposées par les professeurs aux élèves dans le cadre de l'Association Sportive du lycée. Se renseigner au gymnase ou au bureau Vie Scolaire.

EXERCICES D'EVACUATION INCENDIE

Périodiques et obligatoires, ils visent à instaurer des habitudes d'évacuation calme et rapide des locaux au déclenchement de l'alarme. Vous devez vous y prêter avec tout le sérieux qu'exige votre sécurité. Ils permettent aussi à l'administration de vérifier le fonctionnement des systèmes automatisés: Sirènes, fermeture des portes…

FAX

Un fax situé au bureau Vie Scolaire permet aux internes de recevoir des documents écrits. Il est également possible d'envoyer des télécopies à des fins scolaires (Exemple: T.P.E. …) Fax : 02 99 28 19 02
Les surveillants vous préviendront de l'arrivée de documents vous concernant.

FRAIS DE PENSION

Ils sont établis chaque trimestre sur la base d'un forfait annuel. Chaque fraction trimestrielle, d'importance variable, fait l'objet d'un « avis aux familles » qui vous est remis directement. Le règlement doit intervenir dans les meilleurs délais.

Toute situation ou difficulté particulière doit être signalée sans hésitation au service intendance. (Bâtiment A)

FONDS SOCIAL LYCEEN

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un fonds destiné à aider les élèves se trouvant en difficulté financière. Se renseigner auprès de l'Assistante Sociale.

FOOTBALL

Un grand tournoi oppose les équipes des différentes classes pendant la pose de midi. Ambiance et défoulement garantis.

GARAGE DEUX ROUES

Vélos, scooters et motos doivent être stationnés dans le « garage à vélos » situé sous le bâtiment de l'internat féminin ou dans les parkings aménagés.

HANDICAP DE DEPLACEMENT

Les élèves concernés pourront obtenir, auprès du service Intendance, une clef de l'ascenseur contre un chèque de caution.

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Secrétariat du Proviseur	8 h – 18 h Fermé le samedi	Le mercredi : 8 h – 12 h 14 h – 18 h
Secrétariat du Proviseur Adjoint	9 h –11 h 30 14 h – 17 h	Fermé le mercredi
Intendance	7 h 45 – 17 h 15	Le mercredi : 7 h 45 – 12 h le samedi : 9 h – 13 h.
Infirmerie	7 h 30 – 19 h	
Vie Scolaire, C.P.E.	7 h 45 – 23 h tous les jours	
Secrétariat du self	De 7 h 45	à 16 h. fermé le mercredi et le vendredi à 14 h 30.

INCENDIE

A chaque étage, dans chaque couloir, sont affichées des instructions précises indiquant la conduite à tenir en cas d'alarme. **Consultez-les dès maintenant et mémorisez les lieux de repli.**

INFIRMERIE

Les infirmières de l'établissement accueillent les élèves pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre psychologique, dès lors qu'il a une incidence sur la santé et, si besoin est, les orientent vers le médecin scolaire ou l'assistante sociale.

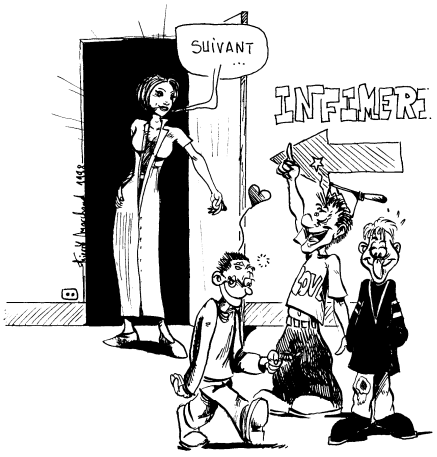

Horaires d'ouverture de l'infirmerie:
7 h 30 – 19 h 30 (18 h 30 le vendredi)
En dehors de ces horaires, appeler le poste **1952**.

Infirmières : Agnès REVEILLARD
Brigitte DUFOUR

INFORMATIQUE

L'établissement met des ordinateurs à la disposition des élèves en salle 3013 et 3039; ils sont réservés à un usage pédagogique. Les connexions Internet par ligne ADSL sont possibles.

Les élèves peuvent obtenir la carte d'accès au bureau Vie Scolaire.

INTENDANCE

Les bureaux de l'intendance se situent dans l'aile sud du bâtiment **A**. Ce service a la charge de la gestion matérielle et comptable. Vous vous y rendrez pour régler vos frais de pension, déposer le chèque de caution, retirer vos cartes internat…
L'intendance, c'est aussi une large équipe chargée de réparer et d'entretenir les locaux et matériels.

CASU : Marie-Laure MAHE GUILLET

Bâtiment A :	Gestion des dépenses :	Vincent BLIARD
	Gestion des recettes :	Serge PRIOUL
	Frais scolaires :	
Bâtiment du restaurant :	Gestion du restaurant :	Youna JEAN DELAPORTE
	Comptabilité :	Jean-Michel METAYER

INTERNET

Au C.D.I., les accès Internet sont strictement réservés à la recherche documentaire.
Les salles 3013 et 3039 (bâtiment B) sont équipées d'ordinateurs à disposition des élèves avec accès Internet.
Les autres accès se font sous le contrôle des professeurs, à partir des salles d'informatique.

JEUX DE SOCIETE

Plusieurs jeux peuvent être empruntés au bureau de l'ASE: BRAINSTORM , TRIVIALPOURSUIT, OTHELLO, ECHECS ...

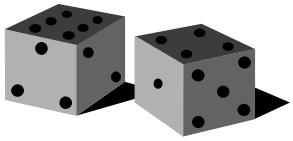

JOURNAL DU LYCEE

Il s'agit d'un journal fait par et pour les élèves du lycée. Cet espace vous offre la possibilité de réagir sur l'actualité, passer une annonce, faire découvrir un groupe ou partager vos lectures. Les élèves volontaires sont les bienvenus, s'adresser à la vie scolaire.

PRESSE

l'A.S.E. met à votre disposition des périodiques **dans la salle de lecture, située au foyer des internes.** Elle est ouverte de 8 h à 23 h.
Vous pourrez y consulter : OUEST-FRANCE, MICRO-HEBDO, Le CANARD ENCHAINE ...

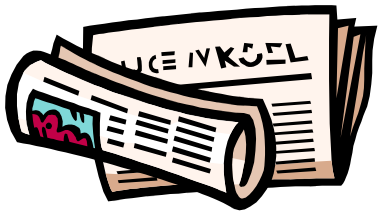

Lecture sur place exclusivement.

Le quotidien Ouest-France dépose chaque jour 75 exemplaires gratuits destinés aux internes (Hall de la porte D2).

MEDICAMENTS

Le règlement de l'internat stipule qu'ils doivent être **déposés à l'infirmerie**.

ASEN

Assistants d'éducation. (surveillants)

Ils sont là pour assurer le bon fonctionnement de votre **Vie Scolaire**. Chaque nuit un surveillant et deux surveillantes sont là pour veiller à votre sécurité et vous prêter assistance le cas échéant.

- Internat féminin : **F 14 ☎ 2003**

- Internat masculin : **D 21 ☎ 2018**

Passage des surveillants et surveillantes dans les dortoirs à 8 h :
Les MI passent chaque matin dans chaque chambre. Pardonnez-leur de vous réveiller. Ils le font pour vérifier si tout va bien.

MUSIQUE

Pour utiliser vos instruments personnels, vous pouvez emprunter la clef de la salle de musique (bâtiment E).

O.P. SECURITE (VEILLEUR)

Chaque nuit, une personne veille afin d'assurer votre sécurité en effectuant des rondes régulières dans les bâtiments d'internat. En cas de problème, n'hésitez pas à le prévenir en l'appelant au ☎ **: 1955.**

PLAN DU LYCEE

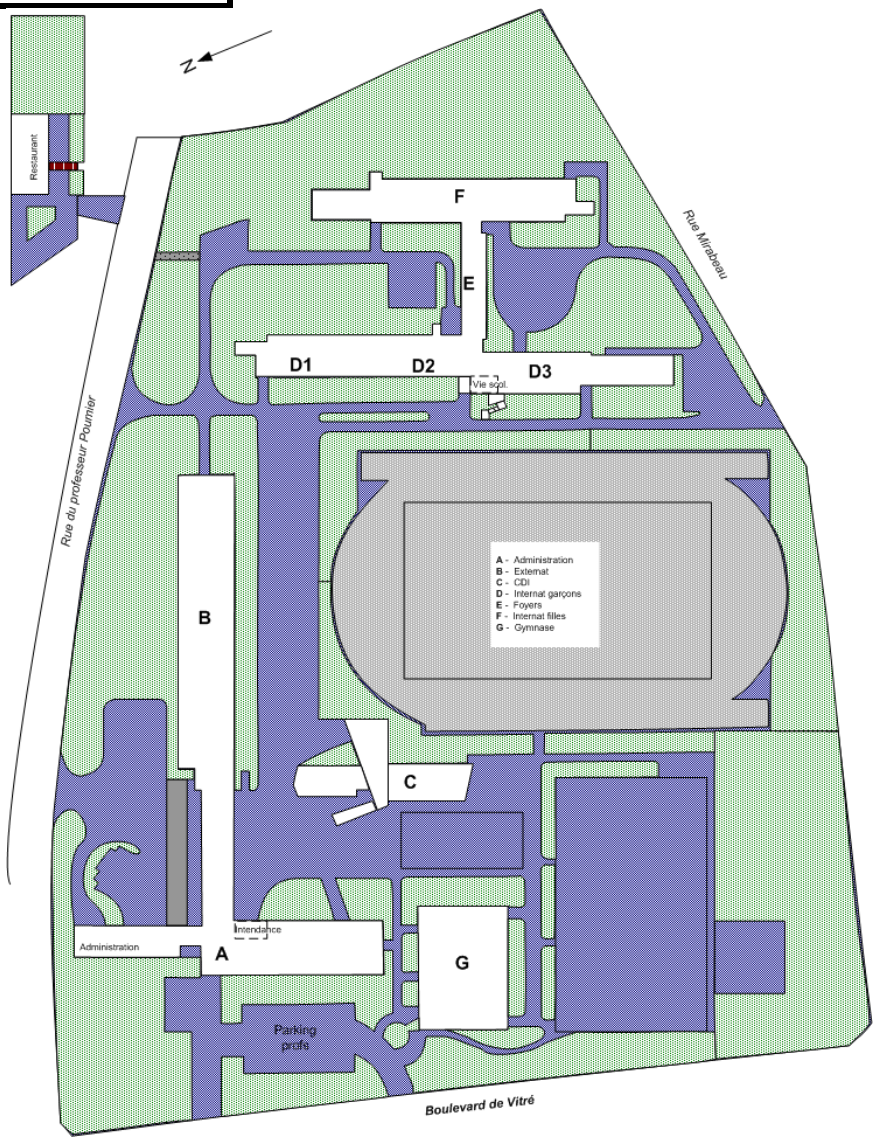

A Administration :

Accueil, Conciergerie.
Secrétariat, Proviseur, Proviseur Adjoint.
Intendance, Salle des professeurs, salle 30.

B Externat :

Salles de cours 2nd cycle.
Laboratoires : Physique, Chimie, Biologie.
Bureau des délégués des élèves.
Bureau et permanence **ASE** (Salle 2).
Foyer des externes.

C CDI :

Centre de documentation et d'information (1er étage).
Salles spécialisées : laboratoire de langues, informatique... (rez-de-chaussée).

D Prépas, Internat:

Salles de cours, salles audiovisuelles, salles de colles.
Internat.
Bureau Vie Scolaire : CPE, surveillants.
Infirmerie.

E Foyer des internes :

Salle TV, salle de musique.
Salle arts plastique, salle de lecture.
Bureau des délégués
Salle 1023 (s/sol) 3123 (1er) DS et concours.

F Prépas, Internat:

Salles de cours
Salle de piano (salle 400, 1er étage).
Internat filles (1ère année CPGE).
Internat filles (secondaires, 4ème étage).

G Gymnase.

PHOTO DE CLASSE

Prise de vue et diffusion organisée par l'ASE et la Vie scolaire au cours du premier trimestre.

Paiement uniquement par chèque à l'ordre de l'A.S.E.

PHOTOCOPIES

L'ASE met trois photocopieuses à la disposition des élèves :

- au CDI,
- au rez-de-chaussée du bâtiment B (bureau ASE)
- dans le hall D2.

Les cartes sont vendues au bureau de l'association.

PIANO

Deux instruments sont à la disposition des membres de l'ASE:
-salle 30 (bâtiment A) de 8 h à 19 h, selon les disponibilités de la salle.
Demander la clef à l'accueil.
-salle de musique (bâtiment E) de 19 h à 22 h. Demander la clef au bureau de la Vie Scolaire

PING - PONG

Deux tables se trouvent à l'extérieur. Raquettes et balles peuvent être empruntées au bureau Vie Scolaire.

PRESERVATIFS

Un distributeur est installé à proximité de l'infirmerie.

PROVISEUR

Responsable du bon fonctionnement du lycée dans son ensemble (gestion administrative, matérielle et pédagogique).
Son secrétariat gère votre scolarité (inscription, inscriptions aux concours, dossiers sociaux, accidents scolaires, transports scolaires...)

Proviseur : Joël BIANCO

Secrétaires : Nathalie BERTHREU, Sylvie VASSEUR, Michèle LEROY.

PROVISEURE ADJOINTE

Seconde le Proviseur dans toutes ses tâches. S'occupe plus particulièrement des emplois du temps, de l'occupation des salles, de l'organisation des concours.

Proviseure adjointe : Patricia BELLE
Secrétaire : Monique OLICHET

RESTAURATION

Le restaurant inter établissements des Gayeulles accueille les élèves internes et demi-pensionnaires du lycée.
Toutes les salles sont accessibles à nos élèves, excepté la salle n°2 réservée aux collégiens de 12 h 10 à 12 h 45.

HORAIRES DES REPAS

Petit déjeuner :

de 6 h 30 à 7 h 45

Déjeuner :

de 11 h 15 à 13 h 30
(11 h 15- 12 h 30 le samedi).

Dîner :

De 18 h 30 à 19 h 30

REPAS DE CLASSE

Des repas de classe sont parfois organisés à l'extérieur de l'établissement ; Ne pas oublier d'en avertir les CPE afin que le service de restauration soit prévenu de la baisse d'effectif qui en résulte.

REPAS FROIDS

Les internes et demi-pensionnaires peuvent se faire préparer des repas froids lorsque **leur participation à une activité organisée par le lycée** les empêche de profiter du self : sport, réunions, sorties scolaires...
Ces repas doivent être commandés au bureau de la Vie Scolaire **au moins 48 heures à l'avance.**

REGLEMENT INTERIEUR et DE L'INTERNAT

Ils sont téléchargeables sur le site du lycée**.**

SANG (Collecte de)

Le centre de Transfusion Sanguine organise une collecte dans l'établissement. Réservé aux élèves majeurs.

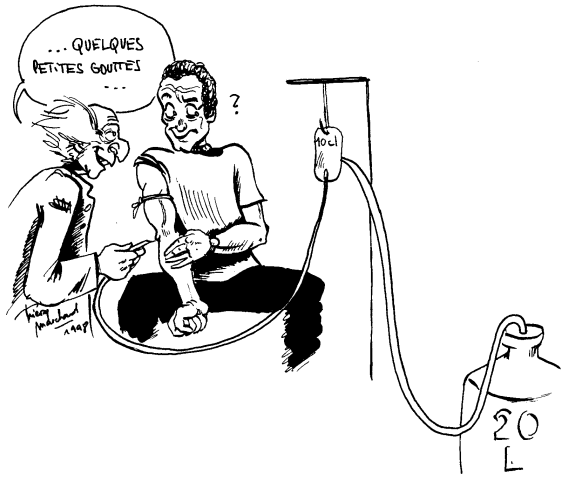

SECURITE

NE PAS FUMER

- Ne pas introduire d'objets, d'appareils ou de produits dangereux ou illicites : (réchauds à gaz, bougies, thermoplongeurs, alcool...)
- **Déposer à l'infirmerie médicaments et ordonnances.**
- Respecter le matériel de secours.
- Laisser libres les issues.

Les grille-pain et les bâtons d'encens sont interdits à l'internat en raison des alertes incendies qu'ils pourraient déclencher inutilement.

Tout acte de nature à mettre en cause la sécurité est passible de **l'exclusion immédiate et définitive de l'internat ou du lycée.**

SITE INTERNET

www.lycee-chateaubriand.fr

Vitrine de l'établissement, il souhaite présenter clairement et simplement les données essentielles du lycée tout en permettant d'obtenir un maximum d'informations complémentaires sous forme de fichiers téléchargeables, au format pdf, actualisés régulièrement.

TABAGISME

La loi interdit l'usage du tabac dans l'enceinte des établissements scolaires.

TENNIS

Les installations extérieures sont en accès libre.

TELE

Deux téléviseurs sont à votre disposition au foyer des élèves dont un vidéo-projecteur avec grand écran et TNT. Il est également possible d'obtenir la clef de salles spécialisées où peuvent être utilisées Vidéo, DVD et T.V. (S'adresser à la Vie Scolaire).

TELEPHONE

Les communications ne sont pas transmises aux élèves.
En cas d'urgence, les surveillants prendront les messages et vous les transmettront.

Un point phone est situé près du bureau Vie Scolaire.
Sa gestion est assurée par l'A.S.E.

TELEPHONE INTERIEUR

Les téléphones intérieurs situés dans les dortoirs vous permettent d'appeler les différents services : infirmerie, surveillants… Les numéros d'urgence sont affichés à proximité des appareils.

TOXICOMANIE

Le règlement interdit la consommation, la détention ou le commerce de produits dangereux (alcool…) ou illicites (haschich...) **Les contrevenants s'exposent à une exclusion définitive du lycée.**
Les étudiants qui rencontreraient des problèmes liés à une toxicomanie pourront être aidés par les infirmières.

VELOS PUBLICS

La Ville de Rennes met des vélos à la disposition de la population. Une station de prêt est située Rue Mirabeau. Les élèves, membres de l'A.S.E, peuvent se procurer des cartes leur permettant d'accéder à ce service.

VIE SCOLAIRE

Surveillants et CPE composent ce service chargé de l'organisation de la Vie Scolaire.
Le bureau de la Vie Scolaire, situé bâtiment D, est ouvert de 7 h 45 à 23 h.
C'est là que vous viendrez justifier vos absences, retirer un billet de retour ou de retard.

Vous y trouverez :

-des informations : Salles de cours, de colles, dates des conseils de classe, emplois du temps, localisation des chambres d'internes...

-des services : objets trouvés, casiers de classes, courrier... prêt de matériel : ballons, raquettes, clefs...réservations diverses : repas froids...

-des interlocuteurs : ASEN ou CPE qui sauront vous écouter, prendront en compte votre problème et essaieront de le résoudre avec l'aide des personnels ou services compétents.

Les surveillants proposent aussi des ateliers : danse, arts plastiques, théâtre… Se renseigner.

VOITURES

Le stationnement des véhicules est interdit à l'intérieur du lycée.

VOLS

La meilleure prévention consiste à ne pas laisser traîner les objets de valeur (bijoux, portefeuilles, baladeurs, calculettes...) qui doivent être placés dans le meuble fermant à clef mis à la disposition dans chaque chambre.
En cas de vol ou de dégradation de véhicule, prévenir les CPE et déposer une plainte au :

Commissariat de Longs Prés
Rue des Longs Prés (face à la patinoire)
☎ 02 99 38 03 72
ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Les chambres doivent être fermées en votre absence.

VOYAGES

Certaines classes organisent des séjours de découverte ou de courts voyages en collaboration avec leurs professeurs. Dès que le projet est en route, il convient d'en aviser l'administration.

Nous tenons à remercier les élèves dont les dessins humoristiques ont permis l'illustration de cette brochure réalisée par l'équipe Vie Scolaire.

Droits de reproduction et de diffusion réservés à l'usage interne de l'établissement.
(Edition 2009-2010)